



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## TGI de Perpignan - Stop aux violences

Question écrite n° 16573

### Texte de la question

M. Louis Aliot attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la violence au TGI de Perpignan. Perpignan fait face à une « criminalité disproportionnée par rapport aux moyens de sa juridiction », écrit Paule Gonzalès dans Le Figaro. Les violences se multiplient au TGI de Perpignan. Ainsi, récemment, une béquille a été lancée par une victime contre le *box* d'un prévenu, nécessitant l'intervention des trois membres du personnel d'escorte. Les syndicats sont d'ailleurs inquiets, le délégué régional de l'Union syndicale de la magistrature ayant déclaré qu'il « n'est pas absurde de dire que certains magistrats requièrent la boule au ventre ». Il est notable que les juges pour enfants ne sont pas épargnés par ces violences, qu'il s'agisse d'insultes ou de coups. Dans les villes de taille moyenne, à l'image de Perpignan, les forces de l'ordre ne sont pas assez nombreuses pour prévenir les violences à l'endroit du personnel des tribunaux. Depuis 2011, du reste, les forces de l'ordre ont été retirées des tribunaux pour « charges indues ». Il lui demande quand les tribunaux seront de nouveau des sanctuaires inviolables et si le ministère prend en considération les problématiques des magistrats soumis à la violence. Il lui demande pareillement si des moyens seront mis en œuvre pour éviter que ne surviennent des drames au TGI de Perpignan.

### Texte de la réponse

Une attention constante est portée à la sécurité des personnes exerçant en juridiction. Sur le territoire national, 900 incidents environ sont signalés par an depuis 2015, soit une moyenne de 3 incidents par tribunal. S'agissant plus particulièrement du tribunal de grande instance de Perpignan, les incidents recensés et déclarés par les chefs de la juridiction depuis 2015 sont de l'ordre de 6 par an, il s'agit d'altercations, d'injures ou de menaces. Les mesures de sûreté mises en place au sein de cette juridiction ont permis, entre autres, de protéger le personnel judiciaire (magistrats, fonctionnaires, auxiliaires de justice, ect) les usagers et les prévenus contre les violences physiques, pouvant mettre leur vie en danger. L'incident déclaré au cours du procès Rançon en mars 2018, largement relayé par la presse locale, l'a démontré : l'installation du *box* sécurisé a permis d'éviter à l'accusé d'être agressé par l'une des parties civiles. L'opération de restructuration-extension du palais de justice de Perpignan, confiée à l'agence pour l'immobilier judiciaire, permettra de parachever la sécurisation de ce site, notamment en réorganisant les implantations des services et en rationalisant les circuits de circulation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Louis Aliot](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (2<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16573

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** [Justice](#)

**Ministère attributaire :** [Justice](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 février 2019](#), page 1050

**Réponse publiée au JO le :** [22 octobre 2019](#), page 9458